



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2019 (extraits)

Étaient présents : M. Cholley, Maire, M. Andreotti, Mme Le Blanc, M. Repaire, Mme Grison Jaillet, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, Adjoint, Mme Eymard, M. Antoni, Mme Dabadie, Mme Antoni, M. Mercier, M. Bouvier, M. Patin, Mme Younsi, Mme Moret Miguet, M. Pilorget, M. Epry, M. Novel, Mme Prade, M. Houard

Représentés : Mme Everaert, pouvoir à Mme Grison Jaillet, M. Le Blanc, pouvoir à Mme Le Blanc, Mme Walter, pouvoir Mme Moret Miguet, Mme Boisseau, pouvoir Mme Grange, Mme Carrié, pouvoir à Mme Younsi

Absents : M. Loga, M. Saunier, M. Prévidi

Secrétaire : Mme Eymard

Le conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal en date du 9 avril 2019 sans observation.

Monsieur le Maire rend compte des décisions portant sur :

- un contrat de location du terrain nu sis 32 avenue d'Orgeval pour le stockage de matériaux du service technique et de bennes (montant du loyer trimestriel 1 500 €),
- un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle communale avec l'Agence d'architecture Ben Cheikh pour un montant de 29 400 € TTC,
- un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire des Érables avec l'Agence d'architecture Ben Cheikh pour un montant de 26 948,40 € TTC,
- un contrat relatif à l'abonnement internet sur réseau fibre optique pour la mairie avec Orange pour un coût annuel de 633,60 € TTC la première année, puis de 720 € TTC,
- un contrat relatif à l'abonnement ADSL pour le Ludion avec Orange pour un coût annuel de 576 € TTC,
- un contrat de maintenance de la solution YPVE pour la verbalisation électronique avec la société YPOK pour un coût annuel de 162 € TTC

ADMINISTRATION GENERALE

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à accorder les garanties d'emprunt à France Habitation pour le financement de 71 logements sociaux allée de Chenevières / place Poirier de la Farinette (construits en 1987) suite à un réaménagement du reliquat de la dette, et de l'autoriser en cas de besoin, à créer des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

APPROUVE à la majorité (3 abstentions : M. Novel, Mme Prade, M. Houard), le rapport n°1.2019 de la CLECT du 16 mai 2019 portant sur l'évaluation financière du transfert de la voirie de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon à Cœur d'Essonne Agglomération ; précise que l'évaluation des charges transférées s'élève, pour la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon, à 288 823 euros ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE à l'unanimité, les termes du contrat à passer avec Monsieur José Aguillar pour l'acquisition d'une œuvre dans le cadre du jumelage pour un montant de 3 000 €.

FINANCES

PREND ACTE à la majorité (3 abstentions : M. Novel, Mme Prade et M. Houard), sans observation ni réserve, vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 15 mai 2019, du compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

APPROUVE à la majorité (3 abstentions : M. Novel, Mme Prade, M. Houard) le compte administratif 2018 du budget de la commune, vu l'avis de la commission des finances en date du 15 mai 2019 et après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2018, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DECIDE à la majorité (3 abstentions : M. Novel, Mme Prade, M. Houard), vu l'avis de la commission des finances en date du 15 mai 2019, d'affecter le résultat 2018 du budget principal comme suit:

Excédent de fonctionnement reporté, art. 002	1 042 255,57 €
Résultat d'investissement antérieur reporté, art. 001	- 1 033 126,41 €
Section d'investissement, art. 1068	1 024 282,31 €

ADOpte à la majorité (1 contre : Mme Prade et 2 abstentions : M. Novel, M. Houard), par chapitre le budget supplémentaire au budget principal, vu l'avis de la commission des finances en date du 15 mai 2019, lequel s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit:

Section de Fonctionnement

dépenses :	+ 1 016 903,57 €
recettes :	+ 1 016 903,57 €

Section d'Investissement

dépenses :	+ 1 940 448,37 €
recettes :	+ 1 940 448,37 €

PERSONNEL

DECIDE à l'unanimité, la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^e classe.

DECIDE à l'unanimité, la création de cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^e classe.

DECIDE à l'unanimité, la création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 2^e classe.

DECIDE à l'unanimité, d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962 pour les agents relevant des grades suivants :

Filière	Grade
Administrative	Attaché principal Attaché

SCOLAIRE/JEUNESSE

APPROUVE à l'unanimité, les termes du bulletin d'adhésion au service « aides financières d'action sociale» (AFAS) à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales et **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le bulletin d'adhésion au service « aides financières d'action sociale» (AFAS) à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales.

APPROUVE à l'unanimité, les termes de la convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » à intervenir entre la ville et le Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la structure ALSH Club Ados et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

CULTURE

APPROUVE à l'unanimité, les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un terrain et d'installations sportives à conclure avec l'association Villemoisson-Tennis et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

FIXE à l'unanimité, vu la commission vie associative-animation et culture en date du 21 mai 2019, le montant de la subvention à l'association CIRCULE pour l'année 2019 à 50 euros.

FIXE à l'unanimité, vu la commission vie associative-animation et culture en date du 21 mai 2019, le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'association Image pour la participation de 10 jeunes au festival d'Avignon à 500 € et fixe le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'Amicale cycliste de Villemoisson pour l'achat d'équipement à 500 €.

DECIDE à l'unanimité, vu la commission vie associative-animation et culture en date du 21 mai 2019, de fixer à 6 euros le droit d'entrée du spectacle du week-end de culture urbaine des 14 et 15 mars 2020.

URBANISME

APPROUVE à l'unanimité, le projet de travaux de mises aux normes PMR au sein de l'école élémentaire BOUTON ; autorise Monsieur le Maire à signer et déposer au nom de la commune un dossier d'autorisation de travaux pour l'opération de travaux de mises aux normes PMR au sein de l'école élémentaire BOUTON.

APPROUVE à l'unanimité, le projet de travaux de mises aux normes PMR au sein du groupe scolaire des Érables ; autorise Monsieur le Maire à signer et déposer au nom de la commune un dossier d'autorisation de travaux pour l'opération de travaux de mises aux normes PMR au sein du groupe scolaire des Érables.

Informations

Des **travaux sont prévus sur la piste n°3 est/ouest de l'aéroport d'Orly** du mois d'août au mois de novembre. Ponctuellement, les habitants pourront être affectés par des décollages sur la piste nord sud entre septembre et novembre.

Prolifération de moustiques en zone urbaine due à la météorologie depuis début mai : aucun traitement généralisé en profondeur n'est envisageable car il détruirait tout l'écosystème, batraciens, libellules, abeilles, oiseaux alors même que cet écosystème régule la prolifération. Il convient donc d'éviter toutes les eaux stagnantes urbaines mortes qui sont favorables, coupelles, réservoirs...

La **communauté d'agglomération rencontre des difficultés financières** à la suite du report d'un an de l'ouverture de l'entrepôt Amazon dont les recettes étaient attendues. Des mesures de restriction sont à l'étude en évitant de répercuter ces difficultés sur les communes d'une part ou de lever de nouveaux impôts d'autre part.

L'ouverture de la traversée à pied du site de Perray Vacluse est prévue à compter du 11 juillet, concomitamment avec la fin des travaux de renaturation au Breuil.

Des caméras de vidéoprotection vont être installées pour surveiller le patrimoine communal au dojo, Ludion, gymnase des Érables, ALSH

Prochain conseil municipal le mardi 24 septembre à 20h30

